

Olympiade 2009 / 2012

NOUVELLE ARCHITECTURE DES LABELS FEDERAUX

LES RAISONS D'UNE NECESSAIRE EVOLUTION

UNE NOUVELLE DENOMINATION TRANSVERSALE

UNE NOUVELLE ARCHITECTURE A 3 NIVEAUX

CRITERES DE LABELLISATION : QUALITE ET OBJECTIVITE

CONDITIONS GENERALES D'ACCES A UNE LABELLISATION

*ECOLE DE TRIATHLON **

*ECOLE DE TRIATHLON ***

*ECOLE DE TRIATHLON ****

PERSPECTIVES DE MISE EN ŒUVRE DU PROJET

COMMUNICATION

LES RAISONS D'UNE NECESSAIRE EVOLUTION

Très tôt dans son histoire, la fédération a pris en compte la problématique de l'accueil et de l'encadrement du public jeune¹ en créant dès 1996 le label « Club Formateur », véritable reconnaissance fédérale répondant à des critères précis tels que le nombre de licenciés jeunes accueillis, la qualification de l'encadrement, les conditions de pratique et l'organisation d'épreuves.

Par ailleurs, afin de contrecarrer les pertes cycliques du label « Club Formateur » de certains clubs qui ne sont pas encore en capacité de pérenniser dans le temps les critères de labellisation, il est apparu important de créer un label régional intermédiaire afin de maintenir la reconnaissance et l'accompagnement des clubs qui se structurent autour de la pratique jeune. Le label « Ecole de Triathlon » qui répond à un niveau moindre d'exigences a été créé en 2004.

Ce label intermédiaire se voulait être une réponse structurelle positive apportée aux clubs qui sont en voie de développement. Il s'agissait en effet, de structurer la pratique jeune à tous les niveaux. Il importait également d'assurer la promotion, la reconnaissance du dynamisme et de l'implication des clubs dans le développement rationnel et structuré de la pratique du triathlon chez les jeunes.

Quel bilan dresser du fonctionnement de la structuration actuelle à 2 niveaux ?

- Toutes les ligues ne se sont pas orientées vers cette démarche structurante et d'accompagnement des clubs.
- Nombreuses sont les ligues qui ont tendance à attribuer un label à posteriori, voire « par défaut », au regard du résultat de la labellisation nationale « Club formateur ». Ce cheminement, loin d'être structurant tend au contraire à dévaloriser le label « Ecole de Triathlon ».

➤ Le manque de cadrage fédéral concernant les critères de labellisation « Ecole de Triathlon » dont certains sont laissés à la libre appréciation des ligues (par exemple : nombre minimum de jeunes licenciés) introduit de fait une certaine disparité dans la qualité des structures labellisées d'une ligue à l'autre.

- Nécessité de tenir compte de l'évolution structurelle de notre discipline (nombre de licenciés jeunes, évolution de la formation des cadres fédéraux...).
- Volonté d'accompagner les clubs dans leur démarche de structuration.
- Volonté de reconnaître le travail accompli par les clubs les mieux structurés.

Les objectifs de la nouvelle architecture à 3 niveaux

Les orientations validées par le Comité Directeur Fédéral

- Proposer une appellation transversale à l'ensemble des labels fédéraux.
- Définir une nouvelle architecture des labels fédéraux selon 3 niveaux.
- Définir et préciser des critères de labellisation objectifs et qualitatifs.
- Préciser les modalités d'instruction des dossiers suivant les niveaux.

¹ Conformément à la RGF, est considéré « jeune » tout titulaire d'une licence jeune c'est-à-dire les licenciés des catégories Mini poussin à Junior.

UNE NOUVELLE DENOMINATION TRANSVERSALE

La situation actuelle pose un certain nombre de problèmes

- 2 appellations distinctes pour une philosophie de fonctionnement identique.
- L'appellation « Club Formateur » symbolise-t-elle réellement la philosophie du travail effectué par les clubs titulaires de ce label ?
- La notion de formation si importante soit-elle, n'est pas clairement identifiée, notamment auprès d'un public externe : S'agit-il de former des éducateurs ou bien de former des jeunes ou bien les 2 ?
- L'appellation « Club Formateur » n'intègre pas le domaine d'activité.
- La création d'un label intermédiaire « Ecole de Triathlon » en 2004 témoigne de la difficulté rencontrée par la fédération à s'organiser autour d'une appellation transversale acceptée de tous. Néanmoins, la notion d'éducation (« Ecole ») est ici évidente et renvoie directement au public jeune ce qui n'est pas forcément le cas de l'appellation « Club Formateur ».

- L'appellation revêt un caractère important en terme de communication auprès de nos licenciés mais également vers l'extérieur.
- Se poser la question de l'appellation, c'est tenter d'identifier ce qui sera le plus porteur auprès des parents, des collectivités locales et des partenaires potentiels.
- L'appellation de la structure doit symboliser de manière claire et objective la philosophie du remaniement structurel engagé par notre fédération.

Pourquoi évoluer vers une appellation transversale ?

Le choix des fédérations connexes au triathlon

- S'appuyer sur les choix opérés par d'autres fédérations, et notamment les fédérations connexes au triathlon, qui se sont organisées autour d'un label est intéressant à plusieurs titres.
- Elles sont toutes organisées autour d'une appellation transversale. Ceci conforte le choix validé par le Comité Directeur d'évoluer vers une appellation transversale.
- Elles ont toutes opté pour une appellation de type « Ecole » : « Ecole de Natation Française », « Ecoles de vélo », « Ecoles d'athlétisme ».



Les résultats de la consultation nationale

➤ Les 2 appellations existantes ont été soumises à discussion lors du colloque des CTL en novembre 2007. **Les CTL se sont positionnés favorablement (19 voix pour, 2 abstentions) pour l'appellation « Ecole de Triathlon ».**

➤ Les Présidents de ligues auxquels cette même question a été soumise (lors du séminaire des Présidents de ligue 2007) ont souhaité qu'une **consultation élargie** soit menée afin que le choix retenu ne se base pas uniquement sur des impressions de représentants de ligues, qu'ils soient élus ou techniciens.

➤ Un questionnaire a été adressé aux clubs¹. L'objectif étant de pouvoir établir un diagnostic précis s'appuyant sur un maximum d'arguments et notamment sur l'analyse et la vision des clubs (favoriser l'expression du terrain). Il a également été transmis à des collectivités territoriales² afin de recueillir le point de vue de partenaires institutionnels potentiels.

➤ L'analyse des retours a fait ressortir **un choix porté sur l'appellation « Ecole de Triathlon »** sans toutefois que ce positionnement sémantique ne relève d'une tendance totalement affirmée.

➤ Néanmoins, il est important d'analyser les réponses au regard de la nature des clubs qui ont répondu. En effet, parmi les 26 réponses en faveur de l'appellation « Ecole de Triathlon », 14 proviennent de Clubs Formateurs et 9 d'Ecoles de Triathlon. Ceci tend à prouver en partie **l'inadéquation actuelle de l'appellation « Club Formateur » avec la réalité des actions menées par des clubs déjà labellisés**. Cette inadéquation étant formalisée par les principaux clubs concernés.

Les raisons de ce positionnement en faveur de l'appellation « Ecole de Triathlon » sont :

➤ **L'attractivité auprès des partenaires et des parents.**

➤ **L'aspect porteur du terme « Ecole »**, notamment dans le cadre d'actions menées en partenariat avec l'Education Nationale.

➤ **Le terme « Ecole » renvoie à la notion d'apprentissage et d'éducation** là où celui de « Formateur » peut revêtir un caractère plus élitiste. Si au regard de notre développement, nous devons également nous appuyer sur la performance de notre élite, il ne semble pas pertinent d'encren ce rapport au niveau des structures éducatives. Cette analogie risquerait de creuser un fossé déjà existant entre les représentations des parents (prescripteurs de la pratique) qui ont souvent la vision d'un sport « dur », « extrême », et le projet éducatif que nous devons défendre.

➤ La mention « Ecole » renvoie aux valeurs éducatives.

➤ Il semble incontournable de faire apparaître la mention « Ecole » dans l'appellation retenue.

« ECOLE DE TRIATHLON »
Un choix finalement assez évident

¹ Plus de 350 clubs dont l'ensemble des Clubs Formateurs et Ecoles de Triathlon

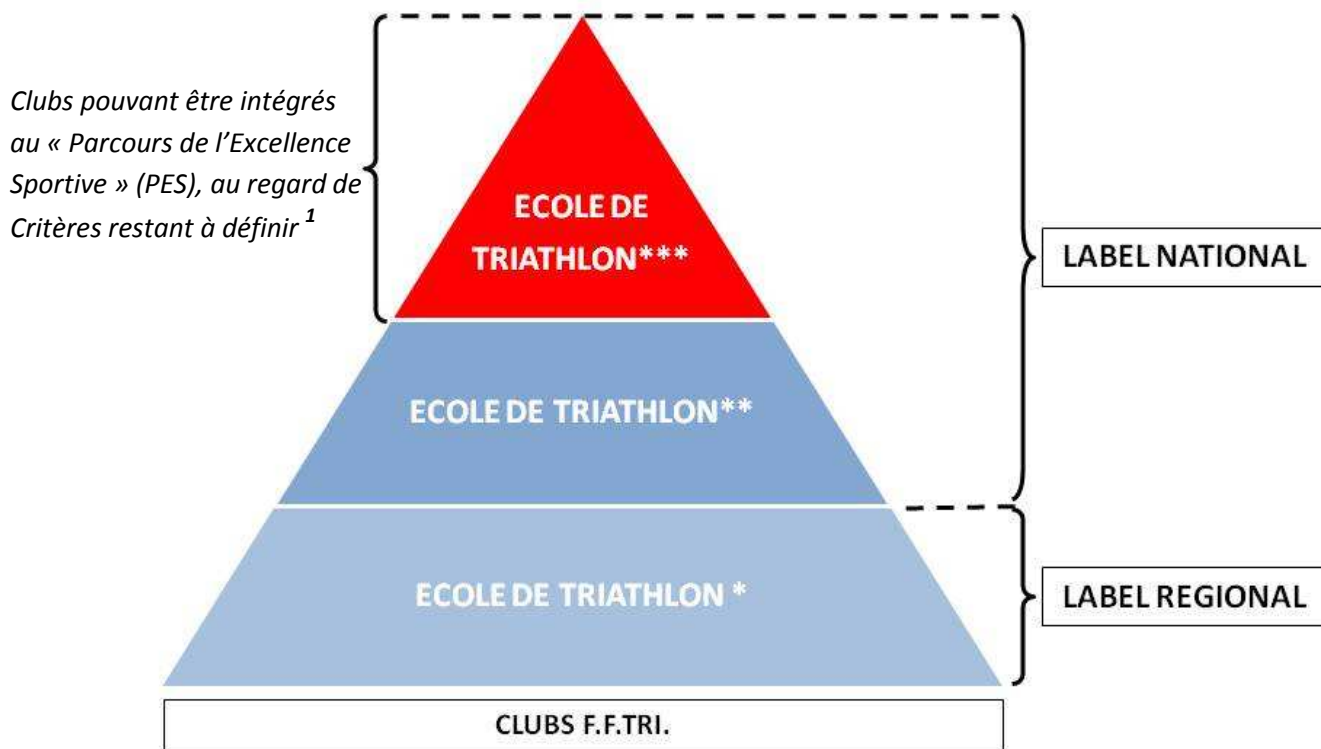
² Le questionnaire a été transmis aux services des sports des communes de l'Essonne, département où le triathlon est bien implanté.

Fédération Française de Triathlon

- Appellation qui fait apparaître explicitement l'activité à laquelle se réfère le label.
- Type d'appellation vers laquelle se sont engagées bien d'autres fédérations structurées autour de l'encadrement du public jeune.
- La définition même du mot « Ecole » : « *Etablissement où est dispensé un enseignement collectif...* » symbolise la philosophie que nous souhaitons voir se développer au sein des clubs labellisés.
- Par ailleurs, il importe qu'un lien soit créé entre la structure d'accueil dénommée « Ecole de Triathlon » et la démarche pédagogique dénommée « Ecole Française de Triathlon » sur laquelle nous souhaitons que les clubs puissent s'appuyer dans le cadre de leur action éducative.

UNE NOUVELLE ARCHITECTURE A 3 NIVEAUX

STRATIFICATION PAR NIVEAU DE LABEL



La labellisation ne doit pas être perçue comme une contrainte ou une sanction, mais comme la **reconnaissance d'initiatives croisées au plan local (partenaires / Clubs affiliés), pérennisées dans le temps et organisées autour des critères suivants :**



¹ L'instruction n° 09 – 28 JS (Secrétariat d'Etat aux Sports) du 19 février 2009 précise la procédure de mise en œuvre par les fédérations du « Parcours de l'Excellence Sportive » qui se substitue à « la filière d'accès au sport de haut niveau ». Dans ce cadre, la F.F.TRI. souhaite tout naturellement intégrer les clubs les mieux structurés à ce nouveau dispositif.

CRITERES DE LABELLISATION : QUALITE ET OBJECTIVITE

- Les critères de labellisation sont essentiels à l'identification de la structure. Ils constituent l'ossature du club, le reflet de son engagement dans une démarche de structuration, sa carte d'identité en quelque sorte.
- Les critères actuellement définis sur les 2 labels existants ne sont pas remis en question sur le fond. Ils ont servi de base de réflexion au groupe de travail¹.
- Les propositions faites s'organisent donc autour des 4 critères précédemment cités :
 - L'effectif jeune,
 - La qualification de l'équipe pédagogique,
 - La vie sportive,
 - La démarche pédagogique.
- L'évolution de l'architecture des labels envisagée nous oblige à aborder de façon précise ce que nous souhaitons mettre à l'intérieur de chacun de ces 4 items et ce, pour chacun des 3 niveaux de labels. Rappelons ici que pour le 1^{er} niveau, les critères sont restés jusqu'ici très vagues et à la libre appréciation des ligues régionales ce qui pouvait se traduire par des différences importantes en termes de qualité de la structure.
- Pour le 3^{ème} niveau, l'enjeu fédéral vise à définir des critères objectifs et exigeants qui permettront l'intégration au sein du « *Parcours de l'Excellence Sportive* ». Ceci afin d'avoir un fil conducteur dans l'accompagnement de nos jeunes athlètes vers le haut niveau.

La **démarche** fédérale de labellisation se doit d'être **structurante pour les clubs**. Ainsi, **les attentes d'un niveau à l'autre doivent être progressives de façon à permettre aux clubs de se développer et de s'engager dans un fonctionnement pérenne**.

L'EFFECTIF JEUNE

- Fixer un effectif minimum pour le 1^{er} niveau de label ce qui n'était pas le cas dans la structuration actuelle.
- Proposer des niveaux d'effectifs progressifs d'un niveau à l'autre et qui tiennent compte de la réalité de terrain observée dans les clubs actuellement labellisés.



¹ Constitué du DTN adjoint en charge du développement, du CTN en charge du secteur jeune et des CTL des ligues Bourgogne, Centre, Ile de France et Rhône Alpes, ce groupe est force de propositions auprès de la mission jeune de la CNDAT, chargée de porter ce projet.

« EFFECTIF JEUNE » au regard des 3 niveaux de labellisation

LABEL	NIVEAU D'EXIGENCES	ARGUMENTAIRE
Ecole de Triathlon *	<ul style="list-style-type: none">■ 5 licenciés¹ au moment de la 1^{ère} demande de labellisation avec obligation de 10 jeunes à l'année N+1	<ul style="list-style-type: none">■ Logique d'accompagnement des clubs■ Les clubs disposeront en quelque sorte d'une année probatoire■ Le critère du nombre de jeunes est parfois dépendant du tissu sportif local que les clubs peuvent difficilement maîtriser
Ecole de Triathlon **	<ul style="list-style-type: none">■ 15 licenciés² à l'année N-1	<ul style="list-style-type: none">■ Pas de changement par rapport à l'existant■ Effectif qui garantit une certaine dynamique de groupe au sein du club
Ecole de Triathlon ***	<ul style="list-style-type: none">■ A définir dans le cadre de la mise en œuvre du « Parcours de l'Excellence Sportive »	

➤ La qualification de l'encadrement de la structure doit permettre de garantir une formation de qualité et adaptée aux besoins d'un club.

QUALIFICATION DE L'EQUIPE PEDAGOGIQUE

➤ Actuellement, les exigences en matière d'obligation de diplômes ne tiennent pas compte de l'effectif jeune.

➤ La proposition introduit la notion d'équipe pédagogique en fixant à la fois le niveau de qualification requis au regard du label souhaité et le nombre d'éducateurs indispensables au regard de l'effectif jeune encadré.

➤ Cette proposition vise à garantir la pérennité de la structure et à inciter les clubs à s'engager dans la formation de leurs cadres et dirigeants.

¹ La moyenne de licenciés jeunes au sein des structures labellisées « Ecoles de Triathlon » entre 2005 et 2008 varie entre **15,6 et 17,5 jeunes par club**. La proposition faite est raisonnable et ne devrait pas pénaliser les clubs.

² La moyenne de licenciés jeunes au sein des structures labellisées « Club Formateur » entre 2005 et 2008 varie entre **25,9 et 29,1 jeunes par club**.

« QUALIFICATION DE L'EQUIPE PEDAGOGIQUE » au regard des 3 niveaux de labellisation

LABEL	NIVEAU D'EXIGENCES	ARGUMENTAIRE
Ecole de Triathlon *	<ul style="list-style-type: none"> ■ Disposer d'un cadre titulaire du BF5 au moment de la demande de labellisation 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Niveau minimum exigé au regard de la structuration de nos formations fédérales ■ Pas de changement par rapport à l'existant
Ecole de Triathlon **	<ul style="list-style-type: none"> ■ 15 à 20 jeunes : 1 BF4 ■ 21 à 40 jeunes : 1 BF4 + 1 BF5 ■ + 1BF5 par tranche de 20 licenciés supplémentaires 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Assurer la pérennité de la structure autour d'une véritable équipe pédagogique ■ Investissement du club dans la formation de ses cadres
Ecole de Triathlon ***		<p>■ A définir dans le cadre de la mise en œuvre du « Parcours de l'Excellence Sportive »</p>

SIMULATION ¹ EFFECTIF JEUNE / ENCADREMENT QUALIFIE			
Effectif Jeune	Exigences minimales en matière d'encadrement	Nombre de clubs concernés	Nombre de clubs ne remplissant pas le niveau d'exigences
15 à 20 jeunes	1 BF4	26	Aucun
21 à 40 jeunes	1 BF4 + 1 BF5	60	5
41 à 60 jeunes	1 BF4 + 2 BF5	19	3
61 à 80 jeunes	1 BF4 + 3 BF5	2	Aucun
81 à 100 jeunes	1 BF4 + 4 BF5	1	Aucun



¹ Une simulation de l'application de ce critère d'encadrement a été effectuée sur la base des 108 clubs formateurs labellisés en 2009. Seuls **8 clubs à ce jour ne seraient pas en conformité** avec les nouvelles exigences.

VIE SPORTIVE

➤ La vie sportive témoigne du **dynamisme du club et de sa capacité à proposer à ses adhérents une offre sportive diversifiée.**

➤ Actuellement, les clubs formateurs ont obligation d'avoir organisé une épreuve à l'attention des jeunes au cours de la saison précédent la demande de labellisation (critère à N-1).

➤ La notion d'organisation ne concerne d'ailleurs plus uniquement les épreuves Avenir mais **tout type de manifestation s'adressant au public jeune** (Animathlon, journée d'initiation dans les écoles...) et jugé comme tel par le Comité d'Evaluation¹ (CE).

➤ Le projet vise à renforcer la dynamique sportive du club de façon progressive et hiérarchisée au regard des 3 niveaux de label.

➤ **La notion d'organisation est intégrée dès le 1^{er} niveau.**

➤ **Valoriser le dispositif fédéral « Class Triathlon »** : Il a semblé pertinent de demander à l'ensemble des clubs labellisés de faire passer les tests au moins une fois par an (Benjamin, Minime, Cadet, Junior). L'objectif est de fédérer le club autour d'un dispositif identifié à la fois comme outil d'animation territoriale et outil d'évaluation.

➤ **Impliquer dès le 2^{ème} niveau les clubs dans la dynamique sportive de la ligue** : Fixer un taux de participation des jeunes d'un même club sur les épreuves jeunes (challenges Avenir notamment) qui témoigne qualitativement et objectivement de l'implication du club dans la vie sportive régionale.

➤ La définition du taux de participation a fait l'objet de nombreux débats au sein du groupe de travail et donné lieu à des simulations auprès de ligues pilotes (Bourgogne, Centre, Ile de France et Rhône Alpes) qui ont permis de déterminer le taux suivant : **50% de l'effectif jeune du club participe à au moins 3 épreuves du calendrier régional.**

➤ **Un outil au service de la structuration des clubs et des ligues régionales** : Sur la base de ce taux, toutes les ligues régionales ont été consultées² avec un objectif double : Recueillir les éventuelles difficultés rencontrées par les ligues pour établir ce taux de participation et compléter quantitativement la simulation réalisée auprès des ligues pilotes.

➤ 14 ligues ont répondu à la consultation et jugé cet outil structurant pour la ligue et pertinent pour juger objectivement du dynamisme sportif d'un club.

➤ 4 ligues ont fourni des simulations qui sont venues compléter positivement le diagnostic.

➤ Enfin, le **3^{ème} niveau de labellisation devra mettre en évidence un certain niveau de pratique** permettant de légitimer son positionnement au sein du « Parcours de l'Excellence Sportive ».

¹ Conformément à la RGF, les membres du Comité d'Evaluation (CE) sont nommés par le Président de la F.F.TRI.. Le CE comprend au minimum, le Président de la CNDAT, le cadre technique en charge du secteur jeune et un membre de la DTN. Il est actuellement chargé de la validation des demandes de labellisation « Club Formateur ».

² Dans une logique d'accompagnement des ligues, la consultation des ligues était accompagnée des modalités de calcul du taux de participation.

« VIE SPORTIVE » au regard des 3 niveaux de labellisation

LABEL

NIVEAU D'EXIGENCES

ARGUMENTAIRE

Ecole de Triathlon *

- Organisation d'une manifestation à l'attention des jeunes
- Organisation des tests CLASS TRIATHLON pour l'ensemble des jeunes des catégories benjamin, minime, cadet et junior

- Logique d'offre sportive qui témoigne du dynamisme du club et semble indispensable dès le 1^{er} niveau de labellisation
- Facteur de développement important du club
- Notion d'organisation « large » qui tient compte des spécificités locales (étudiées par le CE) et de l'évolution des « champs de pratique » identifiés dans la RGF
- Valorisation du Class Triathlon en tant qu'outil d'animation territoriale pour les clubs

Ecole de Triathlon **

- IDEM niveau 1 +
- 50% de l'effectif jeune du club participe à au moins 3 épreuves du calendrier régional

- Mise en valeur du dynamisme sportif de la structure
- Investissement du club dans la vie sportive régionale

Ecole de Triathlon ***

■ *A définir dans le cadre de la mise en œuvre du « Parcours de l'Excellence Sportive »*

- Proposer aux éducateurs un outil pédagogique.
- Valoriser les compétences de tous les enfants, parallèlement et en complément du système compétitif des triathlons Avenir, qui ne valorise que la performance de certains.
- Motiver la progression des enfants en leur offrant des points de repère explicites.
- Fidéliser les enfants licenciés.
- Harmoniser et fédérer, à l'échelon national, la pratique des enfants et de leurs éducateurs.
- L'objectif est de **solliciter l'engagement des clubs dans la démarche pédagogique développée par la fédération.**

DEMARCHE PEDAGOGIQUE

« DEMARCHE PEDAGOGIQUE » au regard des 3 niveaux de labellisation

LABEL	NIVEAU D'EXIGENCES	ARGUMENTAIRE
Ecole de Triathlon *	■ Engagement du club dans la démarche pédagogique développée par la fédération	■ Dynamique transversale à tous les niveaux
Ecole de Triathlon **		
Ecole de Triathlon ***		

CONDITIONS GÉNÉRALES D'ACCÈS À UNE LABELLISATION

Conditions préalables d'accès au label

- Le club doit être affilié à la F.F.TRI..
- Le club dépose sa demande auprès de la ligue régionale à l'aide du formulaire de demande de labellisation élaboré par la F.F.TRI. et disponible en ligne sur le site fédéral.

- La demande de labellisation doit parvenir à la F.F.TRI. **avant le 1^{er} novembre de la saison sportive considérée pour l'obtention du label.**

Période de labellisation

- Le label est accordé pour une saison sportive.

Rôle de la fédération

- La DTN est chargée de faire des propositions concernant les critères de labellisation.
- Le Comité d'Évaluation¹ (CE) instruit les demandes de labellisation et délivre les labels « Ecole de Triathlon ** et *** ».
- La F.F.TRI. assure la diffusion sur son site internet de la liste de l'ensemble des clubs labellisés.

- La ligue régionale est chargée de donner son avis quant aux demandes de labellisation ** et *** avant transmission des dossiers à la F.F.TRI..

- Elle instruit les demandes et délivre le label régional « Ecole de Triathlon* ».

- Elle transmet à la F.F.TRI. la liste des clubs labellisés « Ecole de Triathlon* » **avant le 1^{er} novembre de la saison sportive considérée pour l'obtention du label.**

Rôle de la ligue régionale

Clubs de D1 et D2

- Le CE transmet la liste de l'ensemble des clubs labellisés à la Commission Nationale Sportive (CNS).
- Il appartient à la CNS de se prononcer sur la liste des clubs accédant à la 1^{ère} et à la 2^{ème} Division.

¹ Les membres du Comité d'Évaluation seront nommés par le Président de la F.F.TRI.. Celui-ci comprendra au minimum, le Président de la Commission Nationale de Développement et d'Animation Territoriale, le responsable du secteur jeune de cette commission et un membre de la DTN (Extrait RGF).

ECOLE DE TRIATHLON *

ELEMENTS DU FONCTIONNEMENT GENERAL

LABELLISATION

- Délivrée par la ligue régionale

VALIDITE DU LABEL

- Une saison sportive
- Evaluation annuelle

OBJECTIFS

- Accompagnement du club dans sa démarche d'accueil et de structuration autour de la pratique jeune

CRITERES DE LABELLISATION

Echéance à respecter

EFFECTIF JEUNE

- 5 licenciés
- 10 licenciés

*Au moment de la 1^{ère}
demande
A l'issue de la 1^{ère} année
de labellisation*

QUALIFICATION DE L'EQUIPE PEDAGOGIQUE

- Disposer d'un cadre titulaire du BF5

*Au moment de la demande
de labellisation (Au terme
de la saison N-1)*

VIE SPORTIVE

- Organisation d'une manifestation sportive à l'attention des jeunes
- Organisation des tests CLASS TRIATHLON pour l'ensemble des jeunes des catégories benjamin, minime, cadet et junior

*Durant l'année N-1
Au moins 1 fois durant
l'année N-1*

PEDAGOGIE

- Le club s'engage à s'appuyer sur la démarche pédagogique développée par la fédération

Toute l'année

ECOLE DE TRIATHLON **

ELEMENTS DU FONCTIONNEMENT GENERAL

LABELLISATION

- Délivrée par la F.F.TRI.

VALIDITE DU LABEL

- Une saison sportive
- Evaluation annuelle

OBJECTIFS

- Engagement consolidé du club autour de la pratique jeune
- Activité pérenne du club organisé autour d'un effectif suffisamment conséquent et d'une véritable équipe d'encadrement

CRITERES DE LABELLISATION

Echéance à respecter

EFFECTIF JEUNE

- 15 licenciés

Effectif de l'année N-1

QUALIFICATION DE L'EQUIPE PEDAGOGIQUE

- 15 à 20 jeunes : 1 titulaire du BF4
- 21 à 40 jeunes : 1 BF4 + 1 BF5
- + 1BF5 par tranche de 20 licenciés supplémentaires

Au moment de la demande de labellisation (Au terme de la saison N-1)

VIE SPORTIVE

- Organisation d'une manifestation sportive à l'attention des jeunes
- Organisation des tests CLASS TRIATHLON pour l'ensemble des jeunes des catégories benjamin, minime, cadet et junior
- 50% de l'effectif jeune du club participe à au moins 3 épreuves du calendrier régional

Durant l'année N-1

Au moins 1 fois durant l'année N-1

Durant l'année N-1

PEDAGOGIE

- Le club s'engage à s'appuyer sur la démarche pédagogique développée par la fédération

Toute l'année

ECOLE DE TRIATHLON ***

ELEMENTS DU FONCTIONNEMENT GENERAL

LABELLISATION

- Délivrée par la F.F.TRI.

VALIDITE DU LABEL

- Une saison sportive
- Evaluation annuelle

OBJECTIFS

- Engagement permanent du club autour du public jeune
- Identification et valorisation de clubs dits « confirmés »
- clubs pouvant être intégrés au sein du « Parcours de l'Excellence Sportive » au regard de critères qui restent à définir

CRITERES DE LABELLISATION

- *A définir dans le cadre de la mise en œuvre du « Parcours de l'Excellence Sportive »*

PERSPECTIVES DE MISE EN ŒUVRE DU PROJET

- **Les 2 premiers niveaux** de la nouvelle architecture validée par le Comité Directeur seront mis en application à **compter de la saison sportive 2010 et pour l'olympiade.**
- Au cours de la 1^{ère} année de mise en application, le comité d'évaluation devra faire preuve de **souplesse et de pragmatisme** notamment dans l'analyse des critères pour lesquels nous manquons encore de recul et d'expérience.
- La **saison 2010 sera donc transitoire** en matière et labellisation.
- L'objectif est que les clubs intègrent progressivement au cours de la saison 2010 les nouvelles mesures votées par le Comité Directeur.
- La mise en application du 3^{ème} niveau interviendra dès la validation par le ministère chargé des sports du « Parcours de l'Excellence Sportive » proposé par la fédération.

COMMUNICATION

Développement de supports de communication pour les clubs :

- Affiches déclinées suivant les 3 niveaux autour d'un visuel à créer.
- Dépliant : « Qu'est-ce qu'une Ecole de Triathlon ? ».
- Autocollants.
- Tee Shirts Educateurs...
- L'objectif est que les clubs labellisés puissent disposer d'outils de communication interne et externe.